



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979-1980

28 NOVEMBRE 1979

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978 (1)**
— SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES —

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE

PAR M. **M. REMACLE**

(1) Voir Doc. Conseil 5-VII (S.E. 1979) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a examiné, en sa séance du 6 novembre 1979, le projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978, secteur Affaires économiques.

Discussion générale

La discussion générale ne donne lieu à aucune observation.

Discussion des articles

Un commissaire demande, au représentant du ministre, quel est le ministre qui exerce la tutelle sur l'IRSI.

Le représentant du ministre lui indique qu'il s'agit principalement du ministre de la Politique scientifique mais que pour les crédits destinés à la formation et à l'encouragement des chercheurs, c'est l'exécutif de chaque communauté qui est compétent.

Vote des articles et de l'ensemble du secteur Affaires économiques

Les articles et l'ensemble du secteur Affaires économiques du projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

La commission décide de faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,
M. REMACLE.

Le Président,
G. PAQUE.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Paque (président), André, Delpérée, Gondry, Knoops, Lallemand, Lepaffe, Liénard, Mme Pétry, MM. Wauthy et M. Remacle (rapporteur).

A assisté aux travaux de la commission :

Un représentant du ministre de la Communauté française.